

# La formation statutaire et professionnelle dans la fonction publique de l'État en 2018

**Les personnels civils des ministères ont suivi en moyenne 5,8 jours de formation au cours de l'année 2018, en hausse de +0,3 jour par rapport à l'année précédente (données 2017 révisées). Le nombre de jours de formation se divise pour moitié entre la formation statutaire et la formation professionnelle.**

**Au sein de la formation professionnelle, 82 % des jours de formation sont pris au titre de la formation continue, 11 % au titre de congés de formation et 7 % afin de préparer des examens et des concours.**

**En moyenne, les femmes ont passé 5,2 jours en formation en 2018 contre 6,7 jours pour les hommes, soit un écart de 1,5 jour par an. Cette différence est particulièrement élevée pour la formation statutaire (-1,2 jour de formation entre les femmes et les hommes) ; elle est plus réduite pour la formation professionnelle (-0,3 jour).**

**Le temps passé en formation par agent est plus élevé pour les personnels de catégories B. Ceux-ci ont effectué en moyenne 10,0 jours de formation en 2018 contre respectivement 4,8 et 5,8 jours pour les personnels de catégories A et C.**

En 2018, 9,6 millions de jours de formation (voir Méthodologie et définitions) ont été dispensés aux personnels civils des ministères, correspondant au périmètre de la fonction publique de l'État hors établissements publics (Figure 1), en hausse de 5,4 % par rapport à 2017 (données révisées<sup>1</sup>). Rapportés à l'ensemble des effectifs au 31 décembre 2017, les agents ont suivi en moyenne 5,8 jours de formation durant l'année 2018. Par rapport à 2017, le nombre de jours de formation moyen a progressé de 0,3 jour.

En 2018, le nombre de jours de formation se répartit en deux moitiés égales entre la formation statutaire (50,3 %) et la formation professionnelle (49,7 %).

La formation statutaire est une formation obligatoire, définie dans le statut de certains agents publics. Les ministères gestionnaires de corps de fonctionnaires nécessitant une formation statutaire longue y consacrent logiquement un effort plus important. Ainsi, la formation statutaire des personnels du ministère de la Justice, en charge des corps de magistrats, de greffiers et de surveillants pénitentiaires, représente en moyenne 9,6 jours par agent en 2018.

À l'inverse, les agents des ministères des Armées et de l'Éducation nationale ont passé respectivement 0,1 et 0,9 jour en formation statutaire en 2018.

Le nombre de jours de formation statutaire par agent est en moyenne nettement plus faible pour les femmes que pour les hommes (2,5 jours par an contre 3,7 jours) [Figure 2]. Comme il s'agit de formations obligatoires, cet écart est intégralement dû aux différences de taux de féminisation entre les corps. De fait, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les corps délivrant relativement peu de formations statutaires (professeurs, adjoints administratifs, etc.).

Le nombre de jours de formation statutaire par agent est plus important parmi les catégories B. L'effort de formation représente en moyenne 10,0 jours par an et par agent de catégorie B contre 5,8 jours pour les agents de catégorie C et 4,8 jours pour ceux de catégorie A. De nombreux corps de catégorie B nécessitent d'effectuer une formation statutaire avant l'entrée en fonction (gardiens de la paix, greffiers, contrôleurs des finances publiques, etc.).

1. Les données sur la formation de l'année 2017 ont été révisées, impliquant une rupture de série par rapport aux années précédentes (voir Méthodologie et définitions).

Figure 1 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation par ministère en 2018

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent <sup>(9)</sup>	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent <sup>(9)</sup>	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent <sup>(9)</sup>
Agriculture et Alimentation <sup>(1)(2)</sup>	316	69 520	2,3	30 556	54 407	1,8	30 872	123 927	4,0
Armées	1 264	9 012	0,1	46 041	122 928	2,0	47 305	131 940	2,1
Culture <sup>(1)(3)</sup>	85	10 215	0,4	35 446	75 498	3,2	35 531	85 713	3,7
Économie et Finances, Action et Comptes publics	72 108	1 249 561	8,8	486 858	656 240	4,6	558 966	1 905 801	13,4
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation <sup>(2)</sup>	187 033	927 584	0,9	1 577 768	2 586 762	2,5	1 764 801	3 514 346	3,3
Europe et Affaires étrangères <sup>(3)</sup>	294	5 008	0,3	8 061	80 151	5,3	8 355	85 159	5,6
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-mer	392 494	1 245 989	6,7	333 834	648 049	3,5	726 328	1 894 038	10,2
Justice <sup>(1)(2)(4)</sup>	13 020	745 710	9,6	117 365	182 495	2,4	130 385	928 205	12,0
Ministères sociaux <sup>(5)</sup>	11 898	79 268	3,9	22 913	47 199	2,3	34 811	126 467	6,3
Services du Premier ministre <sup>(6)</sup>	0	0	0,0	9 836	16 729	3,1	10 001	16 729	3,1
Transition écologique et solidaire	10 054	296 486	5,8	72 653	153 610	3,0	82 707	450 096	8,8
Formation interministérielle <sup>(7)</sup>	988	204 163	so	69 526	163 949	so	70 514	368 112	so
<b>Ensemble</b>	<b>689 554</b>	<b>4 842 516</b>	<b>2,9</b>	<b>2 810 857</b>	<b>4 788 017</b>	<b>2,9</b>	<b>3 500 576</b>	<b>9 630 533</b>	<b>5,8</b>
<b>Évolution 2018/2017<sup>(8)</sup></b>	<b>-1,9 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>0,2</b>	<b>5,8 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>0,1</b>	<b>4,2 %</b>	<b>5,4 %</b>	<b>0,3</b>

Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

so : sans objet.

(1) Les données sur les effectifs ont été fournies par le ministère.

(2) Les données 2017 ont été révisées par rapport à la précédente publication.

(3) Y compris les personnels en poste dans un établissement public administratif.

(4) Les données sur la formation et les effectifs du ministère de la Justice ne concernent que les personnels sous statut de fonctionnaire.

(5) Données 2017.

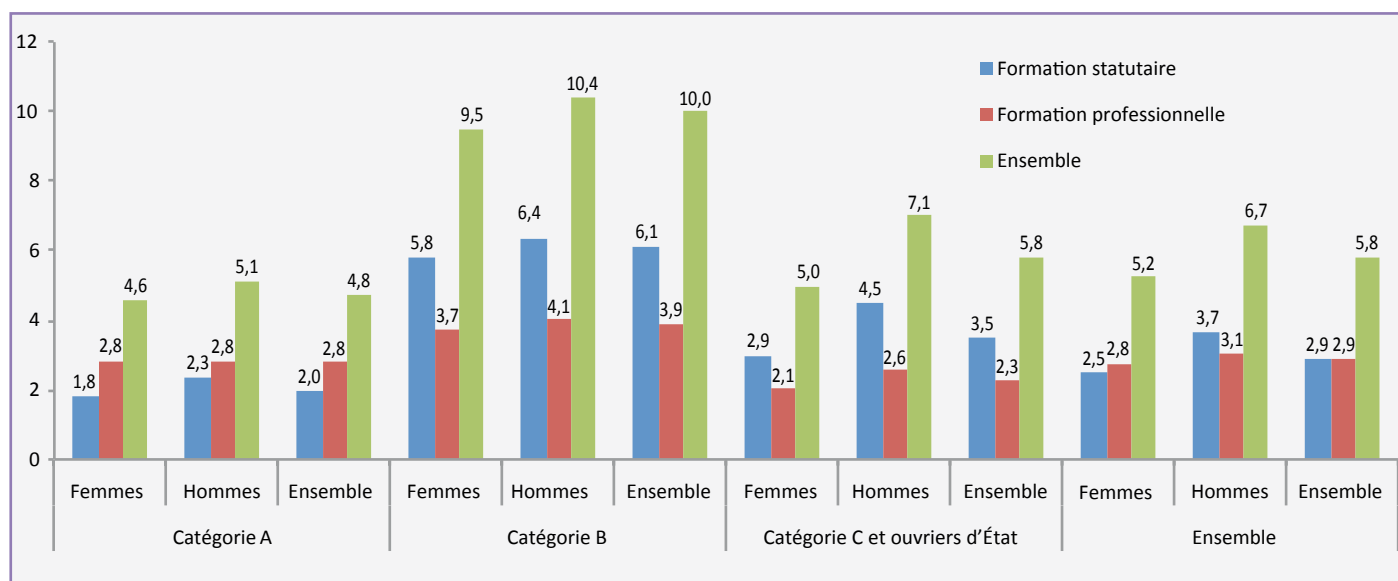
(6) Par rapport à la précédente publication, le périmètre du SPM a été élargi et inclut cette année, la Cnil, la Cour des comptes et la Dila.

(7) La formation interministérielle inclut les formations interministérielles déconcentrées, les formations dispensées à l'IGPDE, à l'IPAG CPAG, aux IRA et à l'ENA.

(8) Les évolutions 2018/2017 sont calculées à champ constant.

(9) Nombre de jours de formation suivis au cours de l'année 2018 rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année 2017. Les effectifs utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, Insee).

Figure 2 : Nombre moyen de jours de formation par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2018



Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - SDessi ; Siasp, Insee.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

La formation professionnelle, en revanche, est une formation facultative, destinée à parfaire les compétences des agents au cours de leur carrière. Il existe plusieurs dispositifs de formation professionnelle. La formation continue est de loin le premier dispositif de formation professionnelle ; elle représente 82 % des jours de formation professionnelle effectués en 2018 (Figure 3). Les congés de formation et les préparations aux examens et concours constituent quant à eux 11 % et 7 % des jours de formation. Les autres dispositifs (bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience et période de professionnalisation) restent très marginaux et constituent à eux trois moins de 0,1 % de la formation professionnelle délivrée en 2018.

Le nombre de jours de formation professionnelle par agent varie moins entre les différents ministères que celui relatif à la formation statutaire. En 2018, il s'élève à 5,3 jours par agent au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à cause du grand nombre de formations linguistiques dispensées. Au ministère de l'Économie et des Finances, le nombre de jours de formation professionnelle représente 4,6 jours par agent en 2018. Il a progressé par rapport à 2017, en lien avec la mise en place de nouveaux modules de formation continue à distance. À l'inverse, il est inférieur à 2,5 jours par agent dans les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, des Armées, aux ministères sociaux, de la Justice et de l'enseignement (Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation).

Le nombre de jours de formation professionnelle par agent est lui aussi globalement moins élevé pour les femmes (2,8 jours par an contre 3,1 jours pour les hommes), mais cet écart est nettement plus réduit que celui observé pour la formation

statutaire. L'effort de formation professionnelle n'est plus faible pour les femmes que dans trois ministères, dont les deux ministères les plus nombreux : au ministère de l'Intérieur avec un écart de -0,6 jour entre les femmes et les hommes, aux ministères de l'enseignement et au ministère de la Transition écologique et solidaire (-0,2 jour) ; tandis qu'il est en faveur des femmes dans les autres départements ministériels.

Le nombre de jours de formation professionnelle est plus élevé pour les personnels de catégorie B avec 3,9 jours par agent en 2018, contre respectivement 2,8 et 2,3 jours pour les personnels de catégories A et C. Les personnels de catégorie B suivent en moyenne davantage de jours de formation continue (3,1 jours contre 2,4 jours dans l'ensemble) et de formation en vue de préparer des concours et examens (0,6 jour contre 0,2 jour dans l'ensemble). De leur côté, les personnels de catégorie A prennent davantage de congés de formation (0,4 jour de congé de formation par agent), en grande partie du fait de professeurs du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Enfin, la durée moyenne des actions de formation professionnelle s'élève à 1,7 jour en 2018 et reste relativement stable (-0,03 jour) quelle que soit la catégorie hiérarchique des agents (Figure 4). Le développement des modules de formation à distance contribue à la baisse de la durée car ces formations sont en moyenne plus courtes qu'en face-à-face. En outre, plus découpées, elles peuvent conduire à un accroissement mécanique du nombre de stagiaires.

La diminution de la durée moyenne des actions de formation professionnelle est plus prononcée pour les personnels de catégorie B (-0,07 jour entre 2017 et 2018) et s'accompagne d'une progression marquée du nombre de stagiaires de catégorie B (+5,3 %).

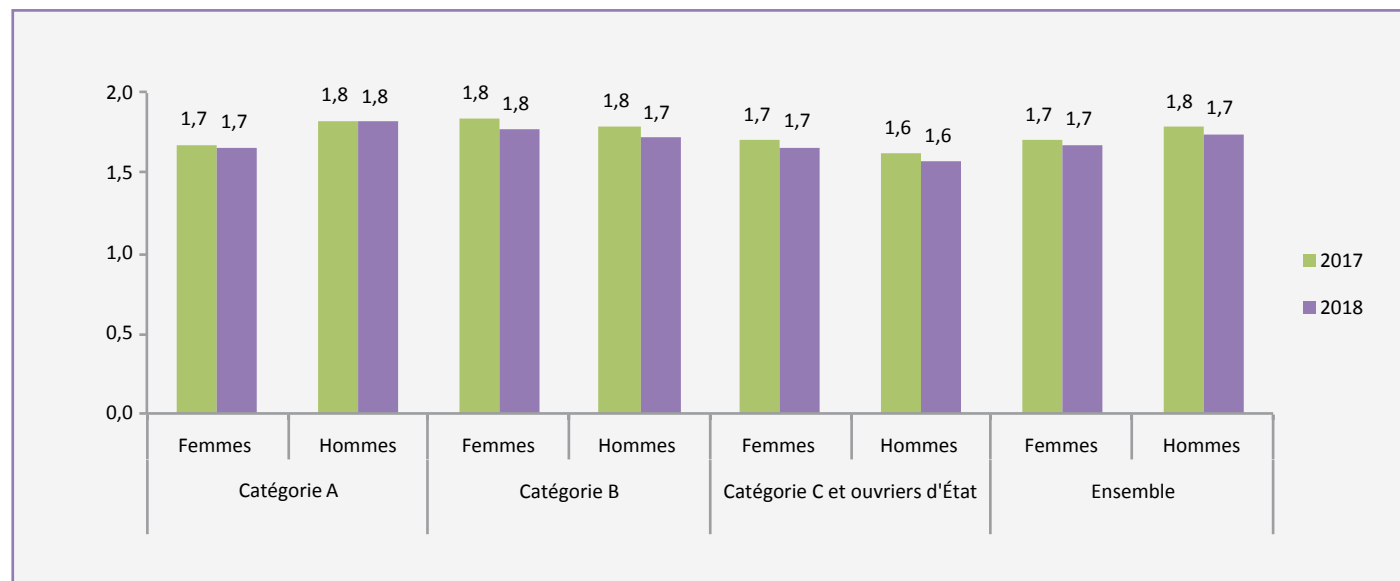
**Figure 3 : Répartition du nombre de jours de formation professionnelle selon le dispositif et la catégorie hiérarchique en 2018 (en nombre de jours par agent)**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C et ouvriers d'État	Ensemble des personnels	Répartition par dispositif (en %)
Formation continue	2,3	3,1	1,9	2,4	82,2
Congés de formation	0,4	0,2	0,1	0,3	11,2
Préparation aux examens et concours	0,1	0,6	0,2	0,2	6,6
Bilan de compétences	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Validation des acquis de l'expérience	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Période de professionnalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>2,8</b>	<b>3,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,9</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête annuelle Formation, DGAFP - SDessi.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

Figure 4 : Durée moyenne d'une action de formation professionnelle selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2017 et 2018 (en nombre de jours)



Sources : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP - SDessi.

Champ : Personnels civils des ministères hors établissements publics, y compris ceux en poste à l'étranger.

## Méthodologie et définitions

**Source et champ** : l'enquête annuelle Formation, réalisée par la DGAFP, collecte auprès des ministères le nombre d'agents ayant participé à une formation, le temps passé en formation ainsi que les dépenses consenties pour ces formations. Cette enquête porte sur les agents civils, titulaires et non titulaires, des ministères hors établissements publics sous tutelle. Les personnels militaires sont exclus et les magistrats sont inclus. Pour le ministère de la Culture et celui de l'Europe et des Affaires étrangères, les personnels en poste dans un établissement public sont pris en compte.

### Synthèse des évolutions par rapport à la précédente publication

**Amélioration du champ** : les statistiques présentées cette année portent sur l'ensemble de la formation statutaire et professionnelle dispensée dans la fonction publique de l'État. Les données sur la formation des années 2017 et 2018 relatives à la formation interministérielle et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont été ajoutées à la publication.

Le périmètre des services du Premier ministre (SPM) a été élargi : il inclut cette année les données de la Cnil, de la Cour des comptes et de la Dila. Le champ des SPM n'est toutefois pas entièrement couvert ; il manque encore les données sur la formation au Conseil d'État et au Cese.

Les évolutions 2018/2017 sont calculées à champ constant, en excluant les organismes qui n'avaient pas répondu en 2017 (ENA, Cnil, Cour des comptes et Dila).

**Révision des données 2017** : Les données relatives à l'année 2017 ont été consolidées.

- **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** : les données sur les effectifs totaux incluent les personnels en poste en EPA, sur un périmètre comparable aux données sur la formation.
- **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** : le nombre de jours de formation statutaire a été réévalué.
- **Ministère de la Justice** : les effectifs et le nombre de jours de formation professionnelle ont été révisés.
- **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation** : la méthode de calcul des effectifs et du nombre de jours de formation statutaire et professionnelle a été revue.

**Dépenses de formation** : par rapport aux publications des années antérieures, le service statistique ministériel de la fonction publique (DGAFP/SDessi) a décidé de suspendre la publication des résultats relatifs aux dépenses de formation. En effet, un audit méthodologique et auprès des services ministériels a établi que ces données ne remplissaient pas les critères de qualité nécessaires à une publication. Une réflexion sera engagée avec les ministères pour préciser les concepts et les méthodes à employer afin de recueillir des données sur les dépenses de qualité suffisante, et comparables dans le temps.

**Formation statutaire** : la formation statutaire est obligatoire et fournit au fonctionnaire accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Elle apporte également des connaissances sur l'environnement dans lequel il exerce ses fonctions. Le contenu de la formation statutaire est fixé pour chaque corps par arrêté interministériel. Cet arrêté peut prévoir une modulation des obligations de formation comme des dispenses partielles de suivi de certains enseignements en fonction des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Cette formation est accomplie durant la période de stage.

**Formation professionnelle** : dans cette étude, la formation professionnelle regroupe la formation continue et l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle.

La formation continue est destinée à maintenir ou à parfaire les compétences des fonctionnaires en vue d'assurer :

- leur adaptation immédiate au poste de travail ;
- leur adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;
- le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Différents dispositifs de formation professionnelle existent :

- les préparations aux concours et aux examens professionnels et autres procédures de promotion interne ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- le bilan de compétences ;
- la période de professionnalisation ;
- le congé de formation professionnelle permettant d'approfondir leur formation en vue de satisfaire à des projets personnels et professionnels ;
- le compte personnel de formation en vue de satisfaire un projet d'évolution professionnelle.

**Formation interministérielle** : la formation interministérielle regroupe dans cette étude les formations interministérielles déconcentrées, les formations dispensées à l'IGPDE, à l'IPAG CPAG, aux IRA et à l'ENA.

**Effectifs en formation** : il s'agit du nombre d'agents qui ont participé à au moins une partie d'un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

**Nombre de jours de formation** : produit de l'effectif en formation par le nombre de jours consacré à cette formation.

**Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction** : nombre de jours de formation suivis au cours d'une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année précédente.

**Durée moyenne d'une formation** : nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en formation.

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Stats Rapides n° 58 - ISSN : 2267-6483

Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information  
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

## RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

## POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

## CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

## LES ESSENTIELS

Cette collection – destinée à un large public – rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

## OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

## STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.